

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2014

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales



SM

Membres composant le Conseil Municipal	49
Membres en exercice	49
Membres présents	42
Membres excusés et représentés	6
Membres absents non représentés	1



La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS.

1. Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

Madame Nicole CERCLEY est désignée secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Sylvain BERRIOS, Maire,

Mme Nicole CERCLEY, M. Jean-François LÉ HELLOCO, Mme Laurence COULON, M. Julien KOCHER, M. André KASPI, Mme Carole DRAI, Mme Anne PECHINE, M. Roméo DE AMORIM, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Dominique WAGNON, M. Germain ROESCH, M. Cédric LAUNAY, Mme Yasmine CAMARA, Mme Jacqueline V. SCARDI Maires-Adjoints
M. Jean-Marc BRETON, M. Jean-Philippe COMBE, Mme Geneviève GAUTRAND, Mme Sabine CHABOT, M. Laurent DUBOIS, M. Adrien CAILLERZ, Mme Hélène LERAITRE, M. Henri PETTENI, Mme Nazan EROL, M. Didier KOOLENN, Mme Agnès CARPENTIER, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE, M. Pierre GUILLEARD, Mme Jocelyne JAHANDIER, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. Yannick BRUNET, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES, M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER

Etaient absents excusés et représentés

Mme SOULIS qui a donné pouvoir à Mme Dominique WAGNON, Mme Valérie FIASTRE qui a donné pouvoir à M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Ross JURADO qui a donné pouvoir à Mme Sabine CHABOT, M. Laurent DUBOIS qui a donné pouvoir à M. Cédric LAUNAY, M. Bernard VERNEAU qui a donné pouvoir à Mme Patricia RIBEIRO, Mme Valérie CHAZETTE qui a donné pouvoir à M. Yannick BRUNET

Etait absente non représentée : Mme Pascale CHEVRIER

Au cours de la séance :

Mme Valérie FIASTRE et M. Laurent DUBOIS entrent au point 1.1, Mme Valérie CHAZETTE entre au point 2, Mme Valérie FIASTRE qui a donné pouvoir à M. Pierre-Michel DELECROIX quitte la séance au point 3, M. Pierre-Michel DELECROIX qui a le pouvoir de Mme Valérie FIASTRE et Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE quittent la séance au point 4, M. Pierre-Michel DELECROIX qui a le pouvoir de Mme Valérie FIASTRE et Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE entrent au point 6.

1.1 QUESTIONS ORALES

Groupe "Saint-Maur écologique et solidaire" :

- Communication sur la rémunération des Elus
- Information sur les travaux de voirie : parking rue d'Arromanches
- Mise en ligne des notices du Conseil Municipal

Groupe « Fidèles à Saint-Maur » :

- Maison d'Assistantes Maternelles : suppression de certaines manifestations et mise à disposition de locaux.

Groupe « Saint-Maur DEMAIN »

- Dossier CS Marne : structure gonflable
- Maison d'Assistantes Maternelles : fermeture des MAM
- Recours contre la DUP pour l'Est TVM

FINANCES COMMUNALES

2. Décision modificative n°1 au budget de l'exercice 2014

Approuve la décision modificative n°1 au budget de l'exercice 2014 votée par chapitre.

Majorité

33 Pour

15 Contre (M. Yannick BRUNET, M. Bernard VERNEAU, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, Mme Valérie CHAZETTE, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Jean-Richard TESSIER, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Nicolas CLODONG, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

3. Débat d'Orientation Budgétaire 2015

Prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2015.

39 donnent acte

5 ne donnent pas acte : Mme Pascale LUCIANI-BOYER, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, Mr Yannick BRUNET, Mr Bernard VERNEAU, Mme Valérie CHAZETTE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, Mme Catherine THEVES, M. Denis LAURENT.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

4. Modification du tableau des effectifs du personnel territorial

Décide la création d'un emploi permanent à temps complet de Médecin Hors classe - filière médico sociale.

Décide la création d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe - filière administrative.

Décide la création d'un emploi permanent à temps complet d'Agent social de 2^{ème} classe - filière médico-sociale.

Décide la création de deux emplois permanents à temps complet d'Adjoints du patrimoine de 2^{ème} classe - filière culturelle.

Décide la création d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe - filière culturelle.

Décide la création d'un emploi permanent à temps complet d'Assistant de conservation principal de 2^{ème} classe - filière culturelle.

Décide la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'Administrateur territorial hors classe – filière administrative.

Décide la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe et la création d'un emploi permanent à temps non complet (85 % d'un temps complet) d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe – filière administrative.

Décide la suppression de 40 emplois permanents à temps complet d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe et la création de 40 emplois à temps non complet d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe – filière animation.

Décide la création de trois emplois permanents à temps complet d'Attaché territorial – filière administrative.

Décide que ces trois postes seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en l'absence de candidatures de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui des postes, ils pourront être pourvus par la voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Décide que la rémunération sera fixée en fonction des diplômes et de l'expérience d'après la grille indiciaire et du régime indemnitaire applicables au grade correspondant aux missions proposées.

Dit que les crédits correspondants à ces décisions sont ouverts au budget de l'exercice en cours.

Approuve l'ensemble des modifications apportées au tableau des effectifs à compter du 1^{er} décembre 2014 (annexe 1).

Majanté
33 Pour
12 Abstentions (M. Yannick BRUNET, M. Bernard VERNEAU, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, Mme Valérie CHAZETTE, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Marie-Laure DE PONTAINE VIVE CURTAZ, M. Jean-Richard TESSIER, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Nicolas CLODONO)

JEUNESSE ET SPORTS

5. **Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service, entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne et la Ville pour l'accueil de loisirs sans hébergement Adolescents.**

Approuve le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne et la ville, pour les structures de loisirs adolescents existantes et à venir, pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la dite convention.

Unanimité

COMMUNICATIONS

5. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Donne acte de la communication des décisions prises par le maire en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Unanimité

La séance est levée à 0 H 30